

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS N°: 36**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mil dix-sept, le samedi 3 juin à 18h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 29 mai 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7**

**PRÉSENTS :**

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Patrick HUSTACHE, , Marc PARISSET

**ABSENTS : BOS Edouard ; JORCIN Michel**

**POUVOIRS :**

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : délibération autorisant le Maire à prendre un arrêté réglementant la circulation dans le Village**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les récents problèmes de circulation rencontrés sur la Commune. Plusieurs personnes se sont mises en difficulté en s'engageant dans la ruelle qui redescend vers l'entrée du Village depuis la Mairie.

Afin d'éviter que ces situations ne se reproduisent, Monsieur le Maire propose la prise d'un arrêté limitant l'accès à la rue *chemin des Deux-Fontaines* aux seuls riverains, et la matérialisation de cette interdiction par l'installation d'une chaîne amovible à son début.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Stéphane GIRARD